



BILAN DE COMPETENCES

*Faites le point sur votre
parcours professionnel
et devenez acteur de
votre carrière*



DATADOCK

Qu'est-ce qu'un Bilan de Compétences ?

Le Bilan de Compétences est l'analyse et l'évaluation des compétences professionnelles et personnelles, ainsi que des aptitudes et des motivations d'une personne.

Il aboutit à la définition d'un projet professionnel réaliste et adapté au marché de l'emploi et, le cas échéant, à la définition d'un projet de formation continue ou complémentaire.

Il se base sur une démarche volontaire du bénéficiaire qui en est l'acteur principal.

Il peut être effectué à l'initiative de l'employeur ou mis en place à l'initiative du salarié, dans le cadre d'un congé bilan ou dans le cadre du CPF.

Le bilan de compétences permet de faire le point à un moment donné de votre vie et cela à plusieurs niveaux : Professionnel, Social, Personnel.

De vous exprimer entièrement et en toute confiance avec l'appui d'une équipe de professionnels vous apportant sa complémentarité et son soutien.

De vous faire bénéficier d'une rigueur méthodologique, d'une souplesse d'application et d'un réseau de professionnels mobilisable.

OBJECTIFS DU BILAN :

- Identifier vos motivations, vos valeurs et vos contraintes
- Analyser les compétences que vous avez acquises le long de votre parcours professionnel
- Cerner vos aptitudes, vos capacités et vos connaissances et étudier votre potentiel personnel
- Déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle
- Construire et valider un projet professionnel à court, moyen et long terme
- Définir un plan d'action

QUEL EST L'INTERET DE FAIRE UN BILAN DE COMPETENCES ?

- Choisir un (nouveau) métier
- Changer d'emploi
- Préparer une validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Evoluer au sein de l'entreprise
- Entreprendre une formation
- Progresser dans son poste de travail
- Mettre en évidence ses compétences professionnelles et les transférer
- Se préparer pour un projet plus personnel
- Faire le point sur soi-même

LA PROCEDURE

L'EQUIPE

L'équipe du Cabinet Alsace *Interface*, pleinement à l'écoute de vos attentes et de vos besoins, vous propose un accompagnement personnalisé. Vous profitez du suivi de professionnels compétents et formés spécifiquement à la réalisation de bilan de compétences.

Nos conseillers vous donnent les moyens de mettre en avant vos atouts, d'évaluer vos besoins, de repérer vos difficultés pour vous aider à décider, d'élaborer de nouvelles pistes, de valider un projet professionnel ou un projet de formation.

METHODES ET OUTILS

- Entretiens individuels
- Tests de personnalité et psychométriques
- Recherche documentaire
- Enquête de terrain
- Espace de travail dédié au bilan et parking gratuit

DUREE DU BILAN DE COMPETENCES :

- En général, la durée du bilan a une durée maximum de 4 mois

LA DEONTOLOGIE RELATIVE AU BILAN DE COMPETENCES :

- Respect de l'engagement volontaire du bénéficiaire dans sa démarche
- Conclusion d'une convention tripartite
- Respect du secret professionnel et de la confidentialité
- Les informations demandées au bénéficiaire du bilan de compétences doivent présenter un lien direct avec l'objet du bilan
- Démarche en 3 phases identifiables
- Le bénéficiaire est le seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse
- Le document de synthèse est soumis au bénéficiaire pour d'éventuelles observations
- Recours à des méthodes et techniques fiables

**Possibilité d'organiser des réunions d'informations
au sein de votre entreprise**

Le bilan de compétences se déroule en trois étapes. Il s'agit d'un vrai partenariat entre vous et votre conseiller-bilan. Tout au long de la démarche, le conseiller vous guide, vous oriente et vous aiguille dans les différentes phases du bilan de compétences. Vous êtes acteur de votre bilan de compétences et vous prenez votre carrière en main.

1. Identifier votre demande :

C'est une phase d'analyse de vos besoins. Les étapes, outils et méthodes utilisés vous sont présentés de telle sorte que vous vous engagiez avec discernement dans la démarche. Mise en place de la convention tripartite et du planning prévisionnel.

2. Investigation :

Entièrement personnalisée, elle est conduite en fonction des objectifs initialement convenus. Elle doit vous permettre de :

- Analyser vos valeurs, vos intérêts, vos aspirations ainsi que les déterminants de votre motivation
- Evaluer vos connaissances, vos savoir-faire et vos aptitudes
- Repérer les compétences transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées
- Identifier vos ressources et vos potentialités inexploitées

3. Synthèse et conclusion :

Elle reprend les éléments pertinents et l'ensemble des résultats et arguments évoqués lors de la phase d'investigation. Vous mettez en perspective les éléments susceptibles de favoriser ou au contraire de faire obstacle à la réalisation de votre projet professionnel. Vous déterminerez avec votre conseiller un plan d'action à mettre en œuvre pour réaliser ce projet, en identifiant les principales étapes et, le cas échéant, les modalités permettant d'atteindre les objectifs définis.

En fin de bilan un document de synthèse vous est remis résumant la démarche, les compétences identifiées, le projet professionnel et le plan d'action pour le réaliser.

LES

3

ETAPES

CLES

Votre interlocutrice :

Laetitia WALTER

Psychologue du Travail

Référente Fongécif Grand Est



03 88 39 33 00



alsaceinterface@orange.fr

Alsace Interface

Cabinet Conseil en Ressources Humaines

Centre de Bilan de Compétences

Alsace Interface est partenaire du

Fongécif Grand Est,

de Pôle Emploi et de la Direccte



ALSACE *Interface*

Cabinet Conseil en Ressources Humaines
76, Rue de la Plaine des Bouchers - 67100 STRASBOURG
Port 06 07 596 783 Tél 03 88 393 300 Fax 03 88 39 41 41
SAS au capital de 7 622,45 Euros Code NAF : 7810 Z
SIRET 41822626200016

E-mail : alsaceinterface@orange.fr
www.alsaceinterface.fr